

DEPARTEMENT DES  
ARDENNES

Séance du 30 septembre 2021

VILLE DE RETHEL

**Extrait du Procès - Verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Délibération n° 65**

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à 18 H 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans les Salons  
d'Honneur de la Mairie de Rethel sous la présidence de **Monsieur AFRIBO  
Joseph, Maire**

**Date de convocation  
24 septembre 2021**

**PRESENTS :**

Mmes, MM. AFRIBO-MASSON-CHEVALLOT BEROUX - -  
STEVIGNON-DEMENGEOT-LÉCAILLE-GRENIER-  
TRUCHASSOU-POLLET-LARANGE-MERCIER-THOMAS-  
BINET-DEVIE-DAPREMONT-VANGIERDEGOM-DERIS-  
RICHARD-AVERLY-VUARNESSEON- BOCAHUT-ULPAT-  
BRUNIN-MERIEUX

**ABSENTS OU EXCUSES :**

M. BALDO (pouvoir à Mme LARANGE)  
M. DELAPLACE- (pouvoir à M. CHEVALLOT BEROUX)  
Mme LANGONNIER (pouvoir à M. DAPREMONT)  
Mme PERARD (pouvoir à M. AFRIBO)  
M. DUPONT (pouvoir à Mme TRUCHASSOU)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme BOCAHUT

**OBJET : Avis du conseil municipal sur un emprunt souscrit par le CCAS**

**Exposé :** Le CCAS a lancé une mise en concurrence pour un emprunt destiné au  
financement du changement des volets roulants à la résidence Pierre Siégel.

Selon l'article L 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, les  
délibérations des CCAS relatives aux emprunts sont prises sur avis conforme du conseil  
municipal.

Vu l'article L 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que les délibérations des CCAS relatives aux emprunts sont prises sur avis conforme du conseil municipal,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale doit recourir à un emprunt pour permettre le financement du changement des volets roulants à la Résidence Pierre Siégel rue Georges Pompidou à Rethel, dont il est propriétaire,

Considérant que, suite à la consultation de divers établissements bancaires et à l'examen des différentes propositions reçues, l'offre de la Caisse d'Epargne est la plus intéressante,

Considérant que deux emprunts différents seront souscrits :

- Un prêt relais taux fixe en attente du FCTVA :
  - o Montant : 15 000 €
  - o Durée : 1 ans
  - o Amortissement du capital : en une seule fois
  - o Taux : 0,50 %
  - o Frais de dossier : 100 €
- Un prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - o Montant : 70 000 €
  - o Durée : 15 ans
  - o 1<sup>ère</sup> échéance : 1<sup>er</sup> mai 2022
  - o Taux : 0,95 % (0,89 %)
  - o Frais de dossier : 100 €

Après avis des commissions Finances et ressources humaines / Travaux, équipements et urbanisme / Ecologie et cadre de vie,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Monsieur AFRIBO ne prend pas part au vote,  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

EMET un avis favorable pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 70 000 € ainsi que d'un prêt relais en attente de FCTVA d'un montant de 15 000 € par le CCAS,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire  
Compte-tenu de la transmission  
en sous-préfecture de Rethel, le - 6 OCT. 2021  
de la publication, le - 6 OCT. 2021  
Fait à Rethel, le - 6 OCT. 2021

Le Maire  
Joseph AFRIBO

